Le point de vue d'un éleveur sérieux

Quelques idées pour l'amélioration des races canines et pour le bien-être de nos compagnons à quatre pattes.

- Responsabiliser les éleveurs **comme** les acquéreurs afin de diminuer les abandons.
  Pour cela :

  - Chaque éleveur devrait informer l'acquéreur du chiot ou du chien de ses responsabilités quant à la nourriture, aux soins, à la santé ainsi qu'aux bases d'éducation à fournir à son compagnon canin.

  - La S.C.C. devrait contrôler systématiquement tous les élevages inscrits ou non au L.O.F., avec ou sans affixe.
    Dans l'impossibilité de le faire, cette tâche serait confiée au club de la race concernée, sous la directive de la S.C.C.

  - La S.C.C. ne devrait délivrer des affixes qu'après un contrôle de la D.S.V. accompagné de l'accord de cette dernière.

  - Il faudrait exiger deux déclarations de saillie pour le suivi des reproductions :
    - une formulée par le propriétaire de la femelle
    - l'autre par celui du mâle

    adressées chacune à la S.C.C. ainsi qu'au club de la race concernée.

  - L'éleveur devrait être obligé de garantir la confirmation, ainsi que de fournir des chiens sains et équilibrés.

  - Il faudrait justifier la provenance du chien en précisant sur le carton de tatouage:
    - le numéro du L.O.F.
    - le numéro de tatouage
    - les numéros de l'élevage et de l'affixe
    - les coordonnées de l'éleveur
    - les numéros du L.O.F. des géniteurs
    - l'A.D.N. du chiot ou du chien vendu

  - Il devrait être interdit de vendre ou d'offrir un chiot non identifié et non vacciné. Faire payer une forte amende (prix du chien au vendeur ainsi qu'à l'acquéreur) dans le cas contraire.

  - Il devrait être obligatoire de stériliser les mâles ou les femelles ayant des grosses dysplasies ou des problèmes psychologiques.

- <u>Rendre l'acquéreur attentif au fait que les points précédemment cités soient respectés.</u>

  - Pour toute acquisition de chiot, il faudrait rendre obligatoire l'éducation de bases sur la socialisation et l'obéissance dans un club d'utilisation (au minimum d'un an).

  - Les assurances ne devraient prendre en compte sur responsabilité civile que des chiens ou des chiots qui suivent avec régularité les cours d'éducation et ceci pendant un an au minimum. Une surprime serait à payer dans les cas contraires, (à savoir que la plupart des accidents surviennent avec des chiens non éduqués et non socialisés).

  - Il faudrait rendre le C.S.A.U.(Certificat de Socialisation et d'Aptitudes à l'Utilisation) obligatoire pour les chiens qui reproduisent, pour les chiens de garde, d'attaque et de défense, et pour les autres à partir d'une taille et d'un poids précis.

  - Il faudrait déclarer obligatoirement **tout chien** en mairie et contrôler chaque année les certificats d'assurance et de vaccination.

  - Il serait nécessaire de mettre à disposition des clubs canins des éducateurs diplômés et reconnus. Cela pourrait créer des emplois pour bon nombre de passionnés, supprimer beaucoup d'abandons de chiens et cela ferait réfléchir certaines personnes avant d'acheter des chiots à offrir lors d'anniversaire ou diverses autres fêtes.
    Le chiot ou le chien est un animal certes, mais avant tout, un être vivant à qui on doit le respect.

  - Il faudrait sanctionner toute infraction sous forme d'amendes élevées et reversées en partie à la S.P.A. ou aux clubs de race et surtout à former des éducateurs pour les clubs canins.
    Il faudrait augmenter le prix des abandons.

<u>Les Compagnons d'Ukraine</u>

DES COMPAGNONS D'UKRAINE
Elevage Familial
de ROTTWEILER
selectionné C-F-R
LECHNER Pierrot
42, rue du Canton
57420 SECOURT
03 87 57 64 96